

# LES ANNONCES DE LA SEINE

Lundi 28 juin 2010 - Numéro 34 - 1,15 Euro - 91<sup>e</sup> année

## Rentrée solennelle du Jeune Barreau de Montpellier

18 juin 2010



Photo © Fanny Dombre

### RENTÉE SOLENNELLE

Barreau de Montpellier  
Conscience par Laetitia Janbon ..... 2

### DÉCORATION

Paul Bensussan, Chevalier de la Légion d'Honneur ..... 4

### VIE DU DROIT

Conférence des Bâtonniers  
Assemblée générale ..... 5

### VIE DU CHIFFRE

Création du pôle commun entre l'Autorité des marchés  
financiers et l'autorité de contrôle prudentiel ..... 7

### JURISPRUDENCE

Contestation de licenciement pour motif économique  
Cour de cassation - 15 juin 2010 - Pourvois n° 09-65.062 / 09-65.064 ..... 8

Liberté de religion et serment sur la Bible

Cour Européenne des Droits de l'Homme - 3 juin 2010  
Requêtes n° 42837/06, 3237/07, 3269/07, 35793/07 et 6099/08 ..... 9

### ANNONCES LEGALES

DIRECT ..... 10

### DIRECT

Bicentenaire de l'Argentine  
Finale du 116<sup>ème</sup> Open de Paris - Hublot  
Polo de Paris - 27 juin 2010 ..... 24

### SUPPLÉMENT

Rentrée Solennelle du Jeune Barreau de Montpellier

La Rentrée solennelle du Jeune Barreau de Montpellier qui se déroule traditionnellement tous les deux ans depuis une vingtaine d'années, s'est tenue ce 18 juin 2010 dans l'auditorium du Corum en présence de nombreuses personnalités des mondes politique, universitaire, ou judiciaire au premier rang desquelles Alain Pouchelon président de la Conférence des Bâtonniers de France.

Entourée de Michèle Tisseyre, Bâtonnier Désigné et des membres du Conseil de l'Ordre, Laetitia Janbon, première femme bâtonnier à Montpellier, a présenté les actions de son barreau et ses réflexions sur la justice.

Une justice "asphyxiée" dont le budget qui a augmenté de plus de 6% est tout entier consacré à des projets immobiliers.

Une justice "soumise à l'opinion publique", conduisant à l'adoption des lois pénales sous l'émotion.

Une justice sacrifiée dont l'indépendance est aujourd'hui en péril avec le projet de réforme de la procédure pénale.

Le Bâtonnier de Montpellier estime qu'il convient de réfléchir au sens à donner à la

profession dans cette société : "La voulons-nous toute entière figée, exclusive de tout changement ou forte, courageuse, prête à tous les défis dans le strict respect de notre déontologie et de notre serment ?"

Christophe de Aranjo et Ludivigne Erragne, respectivement lauréats des prix Jacques Lafont et Vincent Badie ont ensuite discoursé sur un sujet qu'ils ont choisi de placer symboliquement en ce soixante dixième anniversaire de l'appel du Général de Gaulle, sous le signe de la résistance.

Christophe de Aranjo a orienté son propos sur l'uniformisation des cultures qui est un des effets pervers de la mondialisation et qui oblige "les peuples désireux de préserver les cultures locales, à engager une nouvelle forme de résistance".

C'est ensuite la résistance "au sentiment d'irresponsabilité, à l'indifférence, à l'ignorance, à la liberté muselée..." qui a été évoquée par Ludivigne Erragne. Elle a livré en toute sincérité ses réflexions à la veille de son départ en mission humanitaire en Afrique avec Médecins sans Frontières.

Jean-René Tancrède

JOURNAL OFFICIEL D'ANNONCES LÉGALES - INFORMATIONS GÉNÉRALES, JUDICIAIRES ET TECHNIQUES

bi-hebdomadaire habilité pour les départements de Paris, Yvelines, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val de Marne

12, rue Notre-Dame des Victoires - 75002 PARIS - Téléphone : 01 42 60 36 35 - Télécopie : 01 47 03 92 15

Internet : [www.annoncesdelaseine.fr](http://www.annoncesdelaseine.fr) - E-mail : [as@annoncesdelaseine.fr](mailto:as@annoncesdelaseine.fr)

FONDATEUR EN 1919 : RENÉ TANCRÈDE - DIRECTEUR : JEAN-RENÉ TANCRÈDE

Siège social :  
12, rue Notre-Dame des Victoires - 75002 PARIS  
R.C.S. PARIS B 572 142 677 - (1957 B 14267)  
Téléphone : 01.42.60.35.35 - Télécopie : 01.47.03.92.15  
Internet : www.annonces-de-la-seine.com  
e-mail : as@annonces-de-la-seine.com / as@annonces-de-la-seine.fr

## Etablissements secondaires :

- 4, rue de la Masse, 78910 BEHOUST  
Téléphone : 01 34 87 33 15
- 1, place Paul-Verlaine, 92100 BOULOGNE  
Téléphone : 01 42 60 84 40
- 7, place du 11 Novembre 1918, 93000 BOBIGNY  
Téléphone : 01 42 60 84 41
- 1, place Charlemagne, 94290 VILLENEUVE-LE-ROI  
Téléphone : 01 45 97 42 05

Directeur de la publication et de la rédaction :  
Jean-René Tancrède

## Comité de rédaction :

Jacques Barthélémy, Avocat à la Cour  
Thierry Bernard, Avocat à la Cour, Cabinet Bernards  
François-Henri Briard, Avocat au Conseil d'Etat  
Antoine Bullier, Professeur à l'Université Paris I Panthéon Sorbonne  
Marie-Jeanne Campana, Professeur agrégé des Universités de droit  
André Damien, Membre de l'Institut  
Philippe Delebecque, Professeur de droit à l'Université Paris I Panthéon Sorbonne  
Dominique de La Garanderie, Avocate à la Cour, ancien Bâtonnier de Paris  
Brigitte Gizardin, Substitut général à la Cour d'appel  
Régis de Gouttes, Premier avocat général honoraire à la Cour de cassation  
Serge Guinchard, Professeur de Droit à l'Université Paris II Panthéon-Assas  
Françoise Kamara, Conseiller à la première chambre de la Cour de cassation  
Maurice-Antoine Lafortune, Avocat général honoraire à la Cour de cassation  
Bernard Lagarde, Avocat à la Cour, Maître de conférence à H.E.C. - Entrepreneurs  
Jean Lamarque, Professeur de droit à l'Université Paris II Panthéon-Assas  
Noëlle Lenoir, Avocate à la Cour, ancienne Ministre  
Philippe Malaurie, Professeur émérite à l'Université Paris II Panthéon-Assas  
Pierre Masquart, Avocat à la Cour  
Jean-François Pestureau, Expert-Comptable, Commissaire aux comptes  
Sophie Pillard, Magistrat  
Gérard Playette, Conseiller doyen à la première chambre civile de la Cour de cassation  
Jacqueline Socquet-Clerc Lafont, Avocate à la Cour, Présidente d'honneur de l'UNAPL  
Yves Repiquet, Avocat à la Cour, ancien Bâtonnier de Paris  
René Ricol, Ancien Président de l'IEAC  
Francis Teitgen, Avocat à la Cour, ancien Bâtonnier de Paris  
Carol Xuereb, Directrice des affaires juridiques, Groupe Essilor International

## Publicité :

Légale et judiciaire : Didier Chotard  
Commerciale : Frédéric Bonaventura



Commission paritaire : n° 0713 I 83461

I.S.S.N. : 0994-3587

Tirage : 13 135 exemplaires

Périodicité : bi-hebdomadaire

Impression : MIP

3, rue de l'Atlas - 75019 PARIS



## Copyright 2010

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus. Sauf dans les cas où elle est autorisée expressément par la loi et les conventions internationales, toute reproduction, totale ou partielle du présent numéro est interdite et constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code Pénal.

Le journal "Les Annonces de la Seine" a été désigné comme publicateur officiel pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2010, par arrêtés de Messieurs les Préfets : de Paris, du 29 décembre 2009 ; des Yvelines, du 16 décembre 2009 ; des Hauts-de-Seine, du 23 décembre 2009 ; de la Seine-Saint-Denis, du 22 décembre 2009 ; du Val-de-Marne, du 18 décembre 2009 ; de toutes annonces judiciaires et légales prescrites par le Code Civil, les Codes de Procédure Civile et de Procédure Pénale et de Commerce et les Lois spéciales pour la publicité et la validité des actes de procédure ou des contrats et des décisions de justice pour les départements de Paris, des Yvelines, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne ; et des Hauts-de-Seine.

N.B. : L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces légales.

## Tarifs hors taxes des publicités à la ligne

A) Légales :  
Paris : 5,22 € Seine-Saint-Denis : 5,22 €  
Yvelines : 5,01 € Hauts-de-Seine : 5,22 €  
Val-de-Marne : 5,17 €

B) Avis divers : 9,50 €

C) Avis financiers : 10,60 €

D) Avis relatifs aux personnes :

Paris : 3,69 € Hauts-de-Seine : 3,70 €  
Seine-Saint-Denis : 3,69 € Yvelines : 5,01 €  
Val-de-Marne : 3,70 €

• Vente au numéro :

1,15 €

• Abonnement annuel :

15 € simple

35 € avec suppléments culturels

95 € avec suppléments judiciaires et culturels

## COMPOSITION DES ANNONCES LÉGALES

### NORMES TYPOGRAPHIQUES

surfaces consacrées aux titres, sous-titres, fillets, paragraphes, alinéas

Titres : chacune des lignes constituant le titre principal de l'annonce sera composée en capitales (ou majuscules grasses) ; elle sera l'équivalent de deux lignes de corps 6 points Didot, soit arrondi à 4,5 mm. Les blancs d'interlignes séparant les lignes de titres n'excéderont pas l'équivalent d'une ligne de corps 6 points Didot, soit 2,256 mm.

Sous-titres : chacune des lignes constituant le sous-titre de l'annonce sera composée en bas-de-casse (minuscules grasses) ; elle sera l'équivalent d'une ligne de corps 9 points Didot soit arrondi à 3,40 mm. Les blancs d'interlignes séparant les différentes lignes du sous-titre seront équivalents à 4 points soit 1,50 mm.

Fillets : chaque annonce est séparée de la précédente et de la suivante par un fillet 1/4 gras. L'espace blanc compris entre le fillet et le début de l'annonce sera l'équivalent d'une ligne de corps 6 points Didot soit 2,256 mm. Le même principe régit le blanc situé entre la dernière ligne de l'annonce et le fillet séparatif. L'ensemble du sous-titre est séparé du titre et du corps de l'annonce par des fillets marginaux centrés. Le blanc placé avant et après le fillet sera égal à une ligne de corps 6 points Didot, soit 2,256 mm.

Paragraphes et Alinéas : le blanc séparatif nécessaire afin de marquer le début d'un paragraphe ou d'un alinéa sera l'équivalent d'une ligne de corps 6 points Didot, soit 2,256 mm. Ces définitions typographiques ont été calculées pour une composition effectuée en corps 6 points Didot. Dans l'éventualité où l'édition nécessiterait un corps supérieur, il conviendrait de respecter le rapport entre les blancs et le corps choisi.



Laetitia Janbon

Photo © Fanny Dombre

## Conscience

par Laetitia Janbon

Nous voici réunis aujourd'hui au Corum ; nous ne portons pas la robe ; d'aucuns se sont interrogés pourquoi ?

La robe est notre spécificité, notre privilège, elle est le symbole de notre histoire, elle est notre fierté ; elle est le vêtement du prétoire mais notre mission s'étend au-delà des enceintes judiciaires, au cœur de la société ; la robe est alors virtuelle.

"Indépendance, dignité, conscience, probité et humanité", tels sont les termes de notre serment. Ce soir, je voudrais m'interroger avec vous sur le sens du mot conscience.

La conscience est-ce seulement la conscience morale, celle du bien et du mal ou encore la conscience d'être un sujet : "Je pense, donc je suis." de Descartes ou la conscience collective : "Je me révolte, donc nous sommes." d'Albert Camus.

N'est-ce pas aussi l'éveil au monde, l'éveil aux autres ; ce regard non neutre, tout orienté par nos valeurs que nous portons sur le monde, la justice et nous-mêmes, regard lucide, source d'action et de responsabilité.

Quelle conscience avons-nous du monde dans lequel nous vivons ?

La peur s'étend sur le monde ; une peur diffuse, poison qui engendre repliement sur soi et exclusion de l'autre.

Le mur de Berlin est tombé ; de nouveaux murs ont été édifiés, aux USA, en Israël, à Bagdad, à Padoux où un mur en acier de 80 mètres a été construit pour éloigner les autres.

Paradoxe dans un monde où le transfert des capitaux et des marchés, lui, se fait sans obstacles. Le rêve d'une société sans risques crée un cercle vicieux où la peur entraîne des politiques restrictives de liberté qui elles-mêmes entraînent la peur.

Le Conseil national déthique a soulevé le danger que la société passe de la vigilance à la surveillance en mettant en jeu le droit à l'anonymat, le droit au secret, aux libertés individuelles.

Orwell a décrit un monde pacifié par la peur ; l'individu surveillé, soumis, transparent y perd son identité.

L'intimité de la "chambre à soi" dont parle Virginia Woolf est supprimée.

La crise entretient ce climat de peur ; elle laisse les gens dans la détresse et l'agitation ; la peur du déclassement, du chômage, de l'avenir incitent au refus de l'aléa, au refus de l'aventure. N'est-ce pas le refus de la vie ?

Quel regard portons-nous sur la justice ?

Portalis disait : "La justice est la première dette de la souveraineté."

Aujourd'hui, la justice est asphyxiée. Son budget a augmenté de plus de 6% ; il est tout entier consacré à des projets immobiliers : Palais de Justice, prisons, rénovation d'immeubles suite à la modification trop rapide de la carte judiciaire.

Ces dépenses sont au détriment du quotidien où les moyens se réduisent et avec eux les contentieux, le juge qui assurait la paix sociale laisse la place à la justice privée : arbitrage, médiation, conciliation.

Justice sacrifiée alors que la demande de justice s'accroît chaque année.

Cette justice est soumise à l'opinion publique. Les lois pénales sont votées sur l'émotion. Elles sont le reflet de la peur que j'évoquais il y a un instant : peine plancher, loi sur la rétention de sûreté, projet de loi sur la récidive avec ses outrances.

Madame le garde des Sceaux a pu évoquer, dans une émotion extrême, la possibilité de la castration physique pour les délinquants sexuels. La peine de mort a été abolie mais n'est-ce pas vers une justice d'élimination que les lois tendent ?

Protéger la société c'est exclure ; comment ? Les prisons ont été qualifiées de "honte de la France" par le Président de la République.

La Maison d'arrêt de Villeneuve-les-Maguelone, que j'ai visitée en tant que membre de droit du comité de surveillance, n'est pas insalubre, la surpopulation n'y est pas excessive mais humiliations, violences, tentatives de suicides sont constantes, les surveillants sont en nombre insuffisant pour faire face à des détenus dont

40% souffrent de troubles psychiques et alors que le suivi médical et psychiatrique est quasiment inexistant.

Les moyens font défaut et la prison n'est plus un lieu de réinsertion mais une école de récidive, malgré la toute nouvelle loi pénitentiaire.

Pourquoi ne pas créer des centres plus petits où l'humanité serait préservée ?

Justice sacrifiée, justice soumise à l'opinion publique, aujourd'hui c'est son indépendance qui est en péril.

De tout temps le pouvoir s'est méfié de ses juges. Le Général de Gaulle, dans la constitution de 1958, n'a pas admis un pouvoir judiciaire mais une autorité judiciaire seulement.

Le projet de réforme de la procédure pénale constitue, s'il n'est pas modifié, une menace à l'indépendance de la justice.

Magistrats, avocats, nous nous sommes tous élevés contre la concertation fictive qui nous était proposée : le statut du Parquet ne serait pas révisé et la suppression du juge d'instruction était acquise.

Notre opposition a fait dire au garde des Sceaux que la réforme n'était pas faite pour les professionnels mais pour le public.

C'est dire dans quelle estime sont tenus les acteurs de justice.

Il nous avait été promis une *habeas corpus* à la française, cette institution anglaise qui donne à toute personne privée de liberté le droit d'être présentée à un juge ; celui-ci seul, légitime une mesure de sûreté attentatoire à la présomption d'innocence.

800 000 gardes à vue par an dont 200 000 pour des délits routiers.

Est-ce supportable ?

Dans le projet, la garde à vue sans accès au dossier avant la 12<sup>ème</sup> heure maintient tout pouvoir à la police et la recherche de l'aveu accompagnée souvent de brimades et d'humiliations, reste celle enseignée dans les manuels de police au 19<sup>ème</sup> siècle.

Depuis de nombreuses années, en Espagne, Allemagne, Angleterre, Italie, l'avocat est présent dès l'interpellation, il assiste à toutes les auditions, à tous les interrogatoires.

La police n'en est pas moins efficace.

En France, il n'en est rien. La CEDH, dans plusieurs arrêts, a affirmé que nul ne pouvait être condamné sur des déclarations faites hors la présence d'un avocat.

Les nullités de procédure sont soutenues devant

Je ne le pense pas.

Nous craignons la concurrence, notre démographie croissante, la venue des avocats anglo-saxons, la visioconférence qui va permettre des plaidoiries sans déplacement et bien d'autres.

La crise aidant, nous nous replions sur nous-mêmes.

Soyons lucides et responsables.

Quel sens voulons-nous donner à notre profession ?

La voulons-nous tout entière figée, exclusive de tout changement ou forte, courageuse, prête à tous les défis dans le strict respect de notre déontologie et de notre serment ?

Plus que jamais la société nous interpelle.

Notre ministre a pu dire : "Là où est la société est le droit ; là où est le droit est l'avocat".

Le droit imprègne la société, il la structure et nous en sommes les passeurs.

"Avocat premier conseil dans un monde de droit". L'avocat accompagne, il est présent aux autres ; il permet, par le conseil l'équilibre dans le contrat. Il assure la défense sans laquelle il n'y a pas de justice. Partout l'avocat est.

Ayons l'audace de la fierté et de la confiance.

## Fierté

Fierté d'être ce que nous sommes.

Fierté des combats que nous menons.

L'indépendance, premier mot de notre serment permet de s'opposer et lutter contre toutes les dérives, contre toutes les inégalités.

Notre histoire est émaillée de nos luttes pour les libertés face à tous les pouvoirs : pour la liberté religieuse, la liberté de la presse, le droit de propriété...

Liberté, premier mot de la Déclaration des droits de l'homme de 1789.

C'est en son nom que nos confrères pendant les pages sombres de notre histoire, se sont élevés pour "les défendre tous" (Albert Naud).

C'est cette lutte pour elle qui a fait dire à Voltaire "Avocat, le plus bel état du monde".

Aujourd'hui, l'accès au juge est menacé.

L'accès au juge est un droit affirmé par la CEDH et un devoir de l'Etat.

Or, le budget de l'aide juridictionnelle de 300 millions est figé.

Il représente 4 euros par habitant en France.

“ Le rêve d'une société sans risques crée un cercle vicieux où la peur entraîne des politiques restrictives de liberté qui elles-mêmes entraînent la peur. ” Laetitia Janbon

nos juges et le Conseil constitutionnel est saisi. Une modification rapide devait en l'état intervenir mais la Chancellerie veut une réforme globale de la procédure pénale et nous ne pouvons baisser la garde.

Quel regard sur nous ?

Conscients du monde, conscients de la justice qui en est le reflet, sommes-nous à l'abri de la peur ?

En Espagne : 8 €, en Angleterre : 42 €.

L'Etat n'a pas respecté ses engagements pris en 2000 et nous ne sommes pas rémunérés mais seulement indemnisés.

La garde à vue plus contraignante va demander plus d'argent.

Alors quel financement ?

Levons-nous pour que l'Etat prenne ses responsabilités.

## REPERES

### Lauréats 2010



Photos © Fanny Dombre

Lors de la Rentrée solennelle du Jeune Barreau de Montpellier qui s'est tenue le 18 juin 2010 au Corum, Christophe de Aranjó s'est vu remettre le Prix Jacques Lafont par le Bâtonnier Gérard Christol, tandis qu'Alain Pouchelon, Président de la Conférence des

Bâtonniers de France a remis le prix Vincent Badie à Ludvine Erragne. Les deux jeunes avocats ont prononcé avec talent et éloquence les discours d'usage sur un sujet qui était cette année symboliquement lié à la résistance.

Ayons le courage de dire non à une justice à deux vitesses.

Dire non, c'est aussi refuser d'être exclus du prétoire dans les procédures après divorce.

Dire non, c'est refuser d'être considérés comme des tiers dans les Palais de Justice alors que nous sommes délégataires de service public et partenaires de justice.

C'est encore refuser d'être privés de parole alors qu'une parole affirmée est plus convaincante qu'un écrit.

Dire non, c'est refuser la suppression des jurés devant les Cours d'assises. Une telle suppression serait une régression de la démocratie et nous ne pouvons l'accepter.

Comme accepter la suppression du Défenseur des enfants englobé avec la Halde et le Médiateur de la République dans un défenseur du droit nommé par le Président de la République ?

Comment accepter également que des officines sans compétence se targuent de professionnels du droit et leurrent le consommateur ?

Nos combats sont et seront multiples. Ils peuvent être d'une superbe inefficacité si nous les menons seuls.

Seuls, je veux dire à 800 avocats.

Nous sommes 50 000 en France. Unis, nous représentons une force considérable. Nous l'avons montrée pour nous opposer avec succès au transfert du divorce aux notaires.

Alors faisons front avec le Conseil national des barreaux et la Conférence des bâtonniers.

Ayons aussi le courage de regarder en face notre organisation.

Est-ce que l'Ordre, auquel nous avons adhéré, et qui a peu évolué depuis le 19<sup>ème</sup> siècle, nous rend tous les services que nous attendons :

formation, communication, déontologie ?

Faut-il envisager une dimension autre ; plus efficace ?

Barreaux de Cour ?

Barreaux Régionaux ?  
CARPA regroupées ?  
Ordre national ?  
Ces réflexions nous devons les mener dans la responsabilité.  
La profession évolue ; elle a besoin de chacun d'entre nous pour trouver un équilibre dans ce monde où tanguent les valeurs républicaines.

---

## Confiance

---

Je vous ai dit fierté, je vous dis confiance.  
Des fenêtres s'ouvrent et le soleil entre chez nous.  
La loi, émanation du peuple, n'est plus souveraine.  
Vous avez le droit et le devoir de la contester devant le Conseil constitutionnel.  
Dans vos rêves, vous êtes-vous imaginés dans les salons, les ors de la République, plaider face au Président Chirac, au Président Giscard d'Estaing, au Président Jean-Louis Debré ?  
Vous le ferez.  
Nous allons donc "peser" sur la justice.  
Nous avons des concurrents multiples, je l'ai dit.  
Face à eux nous avons deux armes : la déontologie et la compétence.  
La déontologie est le fondement de notre profession.  
Le secret professionnel nous est envié notamment par les juristes d'entreprise.

Nous sommes les seuls à savoir gérer les conflits d'intérêt.  
La déontologie est un atout concurrentiel réel.  
La compétence : elle doit être pointue, diversifiée. Il nous appartient d'être des stratèges et non plus seulement des techniciens.  
Demain, nous aurons l'acte d'avocat.  
Cet acte, par notre contreseing, donnera aux particuliers et aux entreprises une sécurité juridique égale à celle des actes authentiques.  
L'Autorité de la concurrence a rejeté la revendication des experts-comptables qui prétendaient pouvoir, eux aussi, avoir un acte contresigné.  
La motivation de l'Autorité de la concurrence est la reconnaissance de notre spécificité.  
Par notre indépendance, notre compétence, les garanties venant de notre qualité d'auxiliaire de justice, expert en contentieux, nous pouvons seuls donner aux actes que nous signons la sécurité nécessaire au consommateur.  
Conseil et défense sont donc intimement liés.  
La Cour de justice des communautés européennes a elle-même admis à plusieurs reprises notre spécificité et affirmé que nous ne pouvions être assimilés à des marchands.  
Comment alors ne pas avoir confiance ?  
L'informatique, demain le RPVA qu'il faudra bien accepter et adopter et je connais vos réticences, vous permettront d'avoir du temps.  
Que ce temps soit consacré à l'inventivité et à l'ouverture aux autres.  
Vous êtes déjà fiduciaires.

Demain, vous ferez du droit participatif.  
Tous les mandats civils vous sont ouverts : mandat de protection future, mandat de transaction immobilière, mandat d'agent sportif...  
Vous saurez répondre à des demandes nouvelles dans des domaines jusqu'ici inexplorés.  
A vous d'être imaginatifs, de relever le défi permanent qui consiste à s'adapter à la société de notre temps sans perdre notre âme.  
L'Europe est à notre porte.  
Nos partenariats et jumelages avec Barcelone, Alger, Timisoara, demain Tlemcen, Madagascar, nous permettront de regarder hors de nos cabinets et nous enrichir d'autres cultures.  
Pourquoi, dès lors, avoir peur ?  
Ne pas aborder l'avenir dans la responsabilité et la passion ?  
Nous avons pris conscience que nous étions au cœur de la société et que nous ne pouvions échapper à ses maux.  
Le réflexe de protection existe, ne le nions pas.  
Nous avons pris conscience de l'évolution de la justice et des risques pour la société.  
Nous avons pris conscience aussi de notre importance dans la société.  
Nous sommes garants du droit et de la démocratie.  
Conscience, courage, confiance.  
La peur nous aura quittés et nous avancerons la tête haute, fiers de la robe que nous portons (ou que nous ne portons pas) et fiers de notre futur.